

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00425

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Relations Citoyennes  
Tél : 04.66.56.43.27  
Réf : CB/BKM/FP

**Objet : Désignation des référents communaux dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics**

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;

Vu le décret n°2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2021-1205 du 17 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité de désigner un ou des référents communaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Madame Barbara KAPRAL-MALAVAL, responsable du service relations citoyennes, est désignée en qualité de référente communale pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

Madame Vanessa VALES-ROGER, responsable des secteurs état-civil / affaires civiles, est désignée en qualité de référente communale pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.